Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 24/03/2025
ID : 038-213803489-20250317-2025_029-DE

Ruy-Montceau

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025

DELIBERATION N° 2025_029

MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE L'ISERE POUR REPRESENTER ET NEGOCIER CERTAINES PRESTATIONS SOCIALES

L'an deux-mil-vingt-cinq, le dix-sept du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.
Nombre de conseillers en exercice : 26 Date de la convocation : 11 mars 2025

Quorum : 14

Présents : *Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Mireille BARBIER, Enguerrand BONNAS, Karen ANDREIS, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Véronique REBOUL, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO*

Excusés : *Eric SCHULZ (pouvoir à Enguerrand BONNAS), Lilian RENAUD (pouvoir à Guy RABATEL), Didier de BELVAL (pouvoir Christine GAGET), Lydia BERENFELD (pouvoir Elisabeth SKRZYPCZAK)*

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 26

Secrétaire de séance : *Karine PLATEAU*

Afin de bénéficier de conditions et tarifs négociés à l'échelle du département, le CDG38 va engager trois procédures concernant les titres restaurant, la mutuelle santé et l'assurance statutaire, la prise d'effet pouvant intervenir au plus tôt au 1er janvier 2026.
Seule la dernière de ces prestations est aujourd'hui mise en œuvre à Ruy-Montceau. Il s'agit à ce stade de préserver l'intérêt de la commune en donnant un mandat non engagent au CDG 38, et d'être en position de pouvoir adhérer (ou non) à l'un de ses contrats.
Un projet de délibération est joint en annexe à la convocation de la présente séance de conseil municipal.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DONNE MANDAT au CDG 38 au CDG38 pour le représenter et négocier en son nom lors des consultations pour :

- 1- Les titres restaurant,
- 2- La mutuelle santé,
- 3- L'assurance statutaire.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 17 mars 2025
Le Maire, Denis GIRAUD

MAIRIE DE RUY-MONTCEAU (Isère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Publié le : 17/06/2025 11:46 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/32652